

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 3 avril 2024

**DEL\_20240403\_12**

Nombre de Conseillers **29**  
En exercice **21**  
De présents **21**  
De votants **27**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :  
**Budget annexe**  
**Energie renouvelable**  
  
**Vote Budget primitif**  
**2024**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER - Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS- Jean-Pierre LE CROM - Marjorie GARCIA - David PELON - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Claude AUFORT  
- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Hervé MORICE  
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Gilles BRIAND  
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER  
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Laurence FREMINET  
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**04 avril 2024**

**Absents : Cécile NICOLAS, Alain DESMARS**

Et que les convocations ont été faites les  
**21 mars 2024**  
**22 mars 2024**

Mme Laurence DUPONT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Le Conseil municipal est invité à voter chapitre par chapitre les crédits du budget annexe « Energie Renouvelable » pour l'exercice 2024, le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	7 700,00	7 700,00
Investissement	240 336,86	240 336,86
<b>TOTAUX</b>	<b>248 036,86</b>	<b>248 036,86</b>

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 248 036,86 €.

**I – La section de Fonctionnement**

Elle s'équilibre à un montant de 7 700,00 €.

Les principaux postes de dépenses sont les dotations aux amortissements et la reprise du déficit antérieurs.

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses réelles</b>	
Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté	2 913,00
Chapitre 011 : charges à caractère général	1 282,00
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante (arrondi TVA)	5,00
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	500,00
<b>TOTAL 1</b>	<b>4 700,00</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>	
Chapitre 042 : opération d'ordre de transferts entre sections (dotations)	3 000,00
<b>TOTAL 2</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)</b>	<b>7 700,00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2024</b>
<b>Recettes réelles</b>		
Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté		
Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses	7 700,00	
<b>TOTAL 1</b>	<b>7 700,00</b>	
<b>Recettes d'ordre</b>		
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections		
<b>TOTAL 2</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)</b>	<b>7 700,00</b>	

## II – La section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 240 336 ,86 €.

Les principaux postes des dépenses sont :

- Le remboursement de l'avance versée par le budget principal en 2023,
- La prise en compte des révisions de prix pour les travaux engagés en 2023.

Les principaux postes de recettes d'investissement sont :

- La reprise de l'excédent d'investissement antérieur,
- Le versement des subventions relatives aux travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la MAEPA Camille Claudel (ADEME et DSIL)

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2024</b>
<b>Dépenses réelles</b>		
Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	11 200,00	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	2 500,00	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	89 711,39	
<b>TOTAL 1</b>	<b>103 411,39</b>	
<b>Dépenses d'ordre</b>		
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections		
Chapitre 041 : opérations patrimoniales		
<b>TOTAL 2</b>	<b>0,00</b>	
<b>RESTE A REALISER 2023 (3)</b>	<b>136 925,47</b>	
<b>B - TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1 + 2 + 3)</b>	<b>240 336,86</b>	

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<i>Recettes réelles</i>	
Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	156 624,86
Chapitre 13 : subventions d'investissement	80 712,00
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
<b>TOTAL 1</b>	<b>237 336,86</b>
<i>Recettes d'ordre</i>	
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	-
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections	3 000,00
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	-
<b>TOTAL 2</b>	<b>3 000,00</b>
<b>RESTE A REALISER 2023 (3)</b>	-
<b>B - TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1 + 2 +3)</b>	<b>240 336,86</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission finances en date du 11 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe Energie renouvelable de la Commune de Trignac pour l'exercice 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : D'adopter le Budget Primitif du budget annexe Energie renouvelable de la Commune de Trignac pour l'exercice 2024 comme présenté ci-dessus,

**Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	3

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 044-214402109-20240403-DEL\_20240403\_12-DE